Décision 22-DCC-150 du 12 août 2022

relative à la prise de contrôle conjoint d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement situé à Meylan par la Caisse des dépôts et consignations et Artea

Posted on: 12 août 2022 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Caisse des dépôts et consignations et Artea
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement situé à Meylan

Lire

le texte intégral de la décision
220.49 Ko